

# Les caractéristiques du marché du lait de vache en Suisse

Contenu	
Spécificités des exploitations laitières	2
La filière suisse lait-fromages (carte des flux)	4
Tendances dans la consommation des produits laitiers	6
Les jalons de l'évolution du marché du lait	6
Le prix du lait à la production en Suisse	7
• Evolution du prix et de la collecte par type de lait	9
• Comparaison des prix à la production avec l'étranger	10
• Un système destiné à réguler les prix: la segmentation du lait d'industrie	11
Les coûts de production des exploitations	14
La répartition de la valeur ajoutée en filière	15



Impressum	
Edition	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 <a href="http://www.agridea.ch">www.agridea.ch</a>
Auteur-e-s, collaboration technique	Pascal Python, Fabienne Gresset et Sophie Réviron, AGRIDEA
Relecture	Daniel Koller et Thomas Reinhard, PSL; Stefan Kohler, IP Lait
Mise en page	Rita Konrad, AGRIDEA
Article no	2929
Impression	AGRIDEA
©	AGRIDEA, 2016

Depuis la suppression du contingentement laitier en 2009, la filière laitière, et plus particulièrement le canal du lait industriel, est sous pression. Cette fiche aborde tous les aspects de la filière laitière et fromagère: des structures d'exploitation, des prix payés aux producteurs, de leurs coûts de production jusqu'aux canaux de commercialisation et les mécanismes de formation de prix du lait.

La filière suisse, avec une production annuelle de 4,1 millions de tonnes, est un poids plume avec moins de 1 % du lait mondial. En 2013, 782 milliards de kg de lait sont produits dans le monde, dont 646 milliards de kg de lait de vache (83 %) et 103 milliards de kg de lait de bufflonne (13 %).

## Les points essentiels

- Production de lait en suisse: exploitations principalement herbagères avec une forte tradition fromagère.
- Libéralisation grandissante du marché du lait suisse, avec des effets sur le prix du lait et sur les structures de production.
- Mécanisme de formation des prix dépendant du type de produit. Le prix du lait d'industrie et celui du lait de fromagerie n'évoluent pas de la même façon.
- Mise en place d'un système de régulation des quantités par segments pour tenter de maintenir les prix.
- Importance de connaître et d'optimiser ses coûts de production dans un contexte difficile.
- La répartition de la valeur ajoutée en filière ne se fait pas toujours au profit du producteur, du fait d'un manque de transparence et de structures très dispersées.

## Spécificités des exploitations laitières

L'exploitation laitière moyenne (OFAG 2015) dispose de 25 ha de surfaces agricoles utiles (SAU) et de 24 vaches. Elle commercialise 154 700 kg de lait (+2,4 % par rapport à 2014). Sur un total de 21 800 producteurs de lait, soit 830 producteurs de moins qu'en 2014, presque la moitié est située en zone de montagne. Sur les 3,5 millions de tonnes (mio t) de lait commercialisés, 42 % (1,5 mio t lait) sont transformés en fromage.

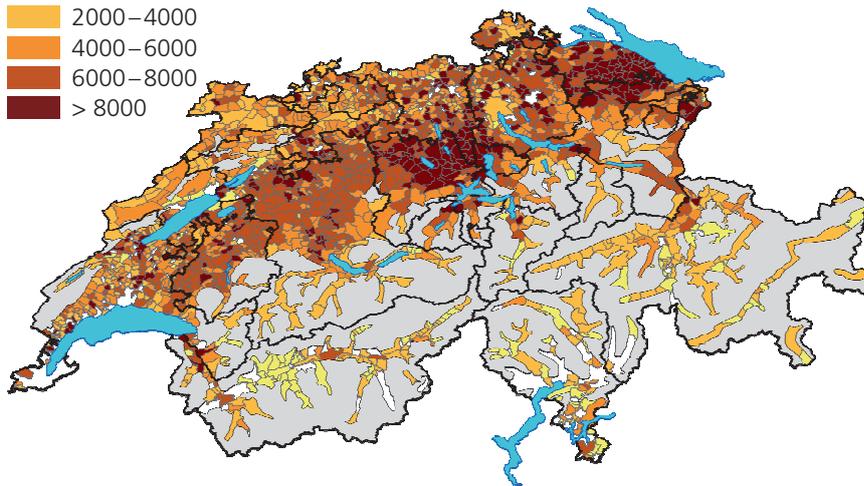
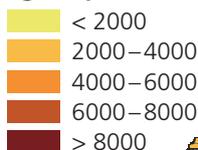
5 % des producteurs produisent 20 % du volume total de la collecte (droit de livraison supérieur à 400 000 kg) alors que 77 % des exploitations avec de petites structures (droit de livraison inférieur à 200 000 kg) livrent presque la moitié de la collecte totale.

### Livraisons moyennes par ha SAU et par commune

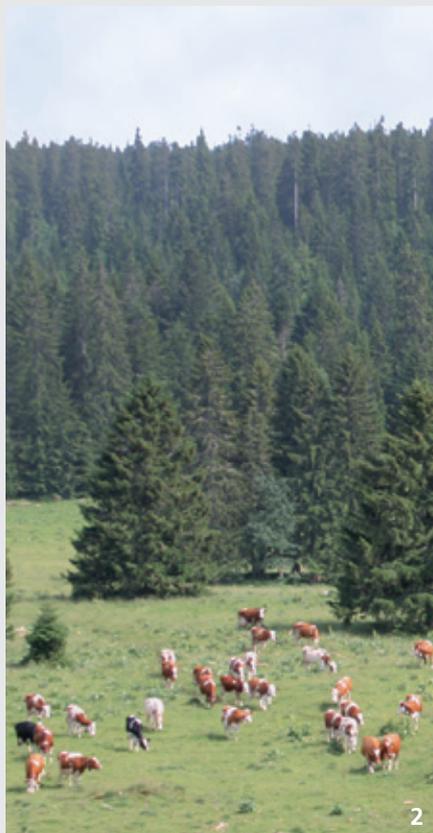
La carte ci-dessous permet de visualiser la densité de la production laitière qui est surtout concentrée en plaine (brun de plus en plus foncé) où les conditions de production sont plus faciles qu'en montagne (par ex. par une production fourragère plus intensive qui permet de produire en moyenne 12 000 kg de lait par ha de surface fourragère en plaine contre seulement 5 800 kg de lait/ha en montagne).

#### Livraisons moyennes par ha SAU et par commune, 2015

##### kg lait par ha SAU



Source: Swisstopo, OFAG, Evaluation des données sur la production de lait, année civile 2015

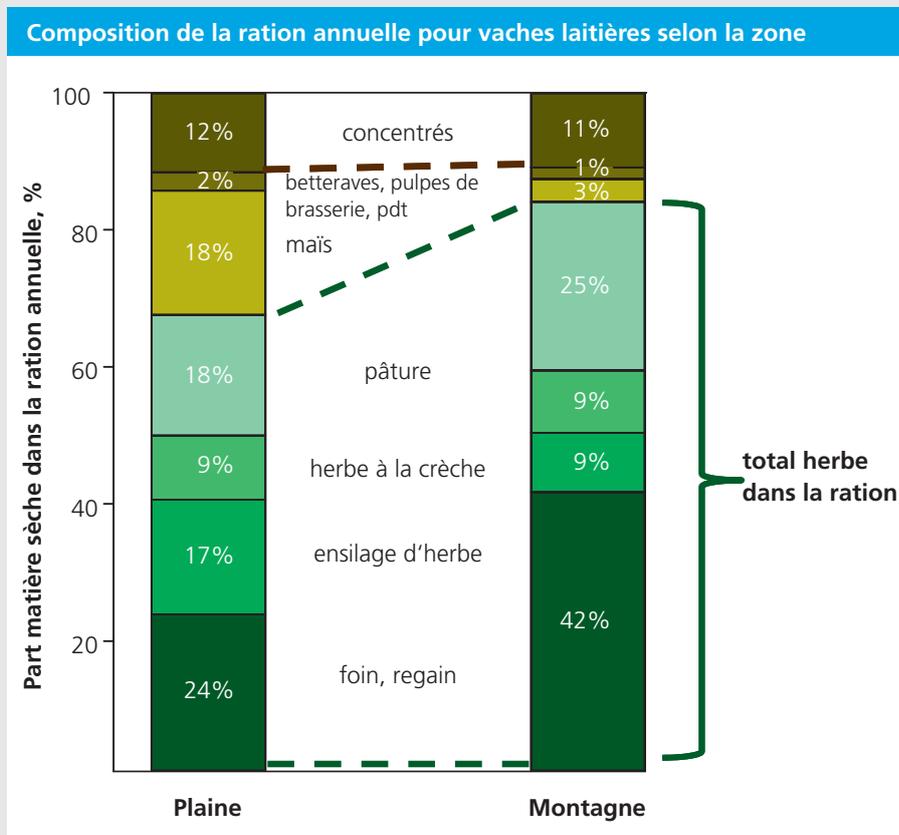


**Plus de 70 % de la SAU en Suisse est herbagère**, surtout composée de prairies permanentes où l'implantation de cultures est impossible. **Seuls des herbivores peuvent valoriser en viande et en lait ces espaces et les maintenir ouverts.** Le bénéfice écologique de l'élevage est donc considérable puisqu'il favorise le maintien de la biodiversité et limite le développement des zones de friches. Ce rôle est d'ailleurs soutenu par le système des paiements directs, avec la mise en place de différentes contributions (par ex. contribution au paysage cultivé). Pour ces raisons, parmi l'ensemble des exploitations suisses (53 200, références 2015), 73 % sont spécialisées en production animale (dont 60 % avec des herbivores), 7 % en cultures-élevages et 20 % en production végétale. Environ 12 % des exploitations suivent les exigences de l'agriculture biologique.



En comparaison des rations européennes, la ration annuelle des vaches laitières suisses se démarque par **une part très élevée d’herbe** (fraîche, ensilée ou séchée) **et peu de concentrés** (aliments complémentaires achetés ou intraconsommés). Une enquête sur 157 exploitations en suisse alémanique (dont les résultats sont présentés ci-après) confirme la part élevée en herbages (76 %) et une utilisation raisonnée en concentrés (11 %). En moyenne une vache produit 6 850 kg de lait avec l’apport de 740 kg de concentrés ou 108 g/kg de lait produit sur une lactation moyenne de 305 jours. Le graphique ci-contre nous permet de relever la faible part de maïs (3 %) et la part importante d’herbe (85 %) en montagne.

De nombreuses études ont démontré qu’un régime riche en herbe est le levier le plus efficace pour obtenir un lait avec un profil d’acides gras intéressant<sup>1</sup> (acides gras polyinsaturés et ratio oméga 6/oméga 3 favorable) pour la santé. De plus, les systèmes laitiers avec une grande part d’herbe dans la ration sont plus autonomes (plus de lait produit à partir du fourrage de l’exploitation et moins d’achats à l’extérieur) et garantissent une meilleure traçabilité du produit.

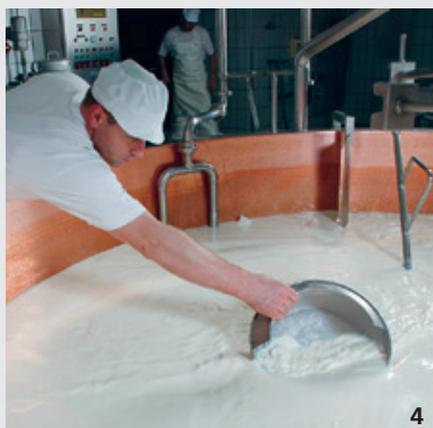


Source: S. Ineichen et B. Reidy, HAFL, 2015

**Sources des photographies**

- 1-5, 8 © Le Gruyère AOP
- 6 © Association Suisse des AOP-IGP
- 7 © Pascal Python, AGRIDEA
- 9, 10 © Fabienne Gresset, AGRIDEA

<sup>1</sup> Consulter la fiche thématique « Comment améliorer le profil des acides gras du lait ? » AGRIDEA 2015: en libre accès sur [www.agridea.ch](http://www.agridea.ch)



4

## La filière suisse lait-fromages

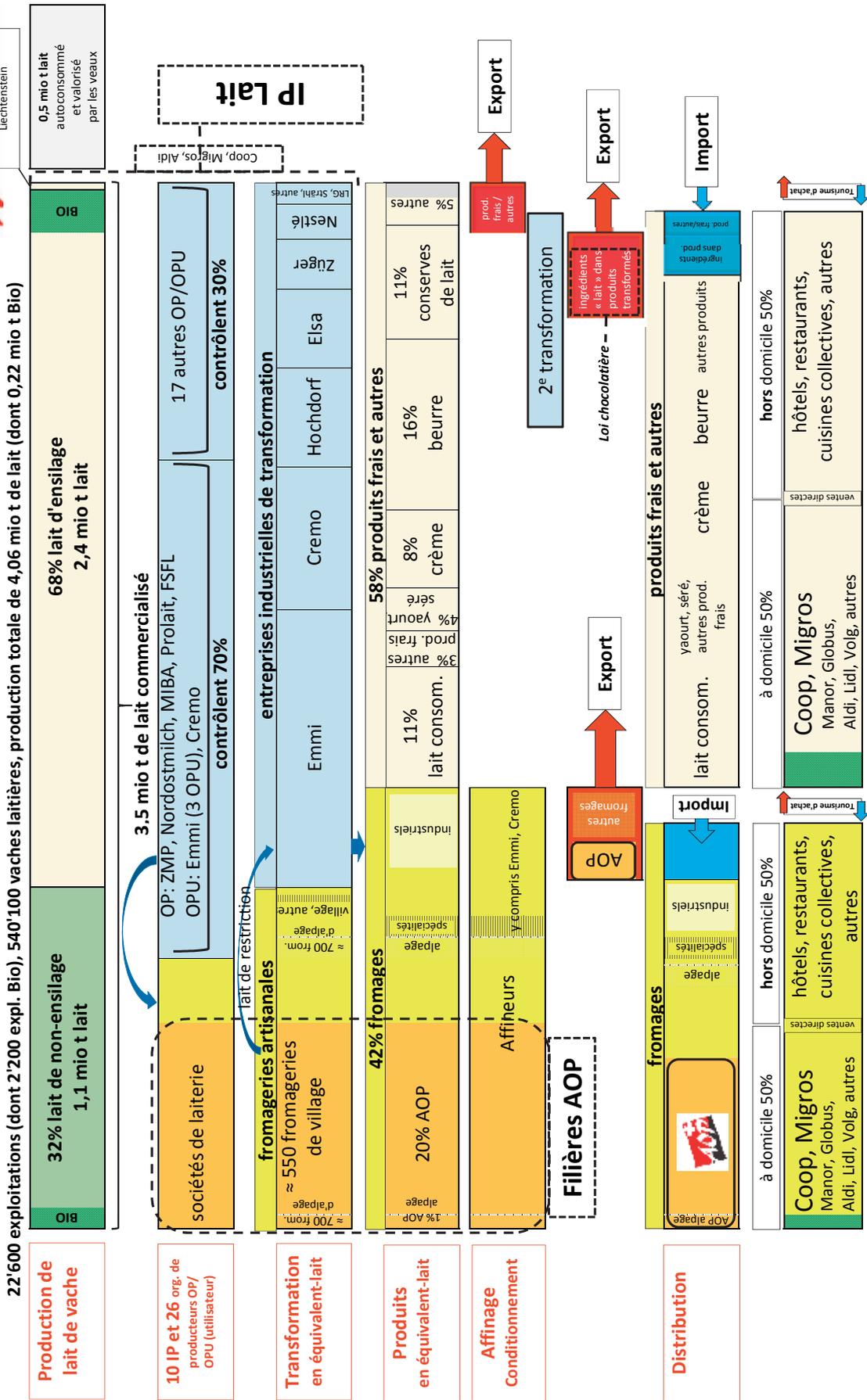
L'ensemble des échelons de la production de la matière première, de sa transformation et commercialisation jusqu'au produit final pour le consommateur, est illustré et synthétisé dans cette carte des flux de la filière du lait.

### Commentaires et faits importants de la filière laitière, de la production à la mise en marché des produits

- Les 22 600 producteurs sont affiliés à 26 organisations de producteurs, OP ou OPU (producteurs associés avec un transformateur) et 10 interprofessions (IP).
- En fonction de l'alimentation des vaches (non-ensilage = foin/regain ou ensilage), le lait suit deux grands canaux de transformation :
  - la filière fromagère AOP à haute valeur ajoutée (en beige) correspondant à un cinquième du lait total (sur 3,5 mio t) à laquelle s'ajoute une filière non AOP de fromages (en jaune) pour le solde du lait non-ensilage ;
  - le canal industriel (partie de la carte en blanc cassé pour le lait d'ensilage) pour la fabrication de produits frais (beurre, crème, etc.) et aussi pour une part de fromages industriels (en jaune clair).
- Le lait de fromagerie est presque entièrement destiné à la fabrication de fromage. Le lait d'ensilage est en majeure partie centrifugé (60 % du lait d'ensilage) pour fabriquer du lait standardisé, du lait écrémé, de la crème, etc. Une partie également du lait d'ensilage est utilisée pour fabriquer des fromages qui l'autorisent par ex. les fromages frais, à pâte molle et à pâte mi-dure.
- 6,4 % (221 665 t) du lait commercialisé est issu d'exploitations biologiques. Seul 86 % de ce lait est effectivement transformé en produits biologiques.
- 1,9 % (69 000 t) du lait commercialisé est vendu en vente directe et sur les alpages de fabrication.
- Il n'y a que 0,2 % de lait cru vendu aux consommateurs sans traitement mécanique ou thermique.
- 32 % du lait cru (1,1 mio t lait) issu de la zone de non-ensilage est transformé en fromage, dont 12 fromages avec une appellation d'origine protégée (AOP). 0,4 mio t de lait (lait d'ensilage) est également transformé en fromages (en jaune clair sur la carte) d'où une part effective de 42 % de lait (ou 1,5 mio t) valorisé dans le canal fromager. La production de fromages de lait de chèvre ou de brebis (non représentés sur la carte) est marginale : 0,6 % de la production totale de fromages.
- Lait de restriction : excédent de lait de fromagerie valorisé dans la filière industrielle en beurre et poudre de lait. Une partie du lait de restriction est valorisée dans le segment C.
- Quatre transformateurs, Emmi, Cremo, Hochdorf et Elsa-Mifroma, transforment 60 % du volume commercialisé dans le canal industriel alors que plus de 550 fromageries de village transforment 20 % du lait en spécialités fromagères AOP.
- Plus de 40 % des exportations des fromages sont des AOP.
- Le bilan exportation-importation (en équivalent-lait !) s'est fortement dégradé en termes de quantités depuis la libéralisation du commerce entre la Suisse et l'UE dès 2002, mais il reste favorable. La Suisse exporte plus qu'elle n'importe soit 22 % d'exportations (8,5 % fromages + 5 % produits frais + 8,5 % produits transformés) et 12 % d'importations (6 % fromages + 2,5 % produits frais + 3,5 produits transformés). Le bilan du commerce extérieur est de +10 % en éq-lait ou de +254 millions de CHF, en valeur monétaire, soit +31 % entre 2014–2015.
- Les distributeurs Migros et Coop sont incontournables sur les marchés de détail et dominent la distribution (plus de 80 % des parts de marché).
- On observe une augmentation de la part de consommation alimentaire hors domicile (restaurants, hôtels, etc.) correspondant à l'évolution des modes de vie.
- Le tourisme d'achat, stimulé par un franc fort, concurrence le marché intérieur.



# Carte des flux de la filière suisse du lait, 2016

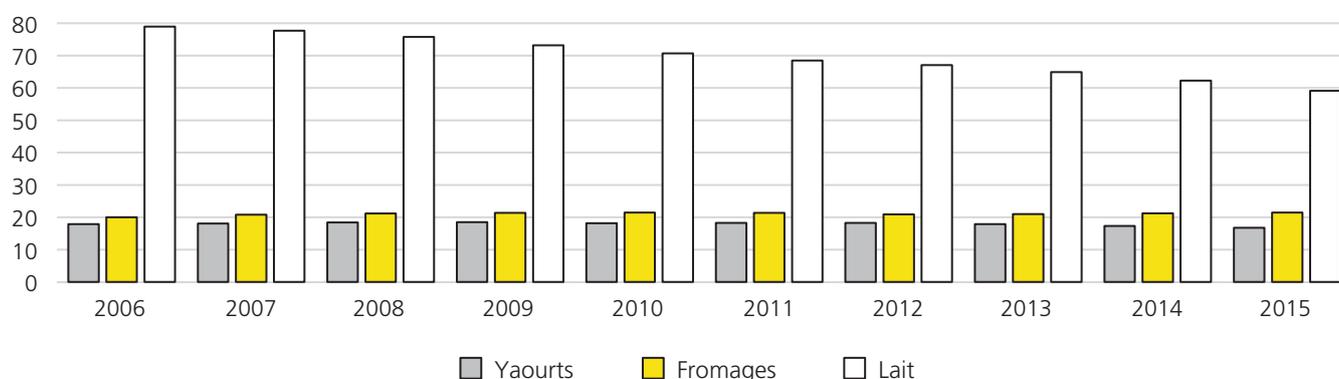


Sources: P. Python, S. Réviron, AGRIDEA et T. Reinhard, PSL (données 2014 d'après OFAG, TSM, AGRISTAT, OFS, FPSL)

## Tendances dans la consommation des produits laitiers

Le lait fait partie des habitudes alimentaires des Suisses, notamment grâce à une forte tradition fromagère (21,5 kg par habitant et par an en 2015). Cet aliment est parfois décrié (intolérances) mais il présente cependant des qualités nutritionnelles incontestables. La Société Suisse de Nutrition recommande d'ailleurs la consommation de 3 portions de lait ou de produits laitiers par jour, dans le cadre d'une alimentation équilibrée. Malgré tout, le lait de consommation est en diminution de 16 % de 2010 à 2015. La consommation par habitant des yaourts a mieux résisté (-8 %) et celle de fromage se stabilise. Cette baisse de la demande n'est pas compensée par l'augmentation de la population (en moyenne +90 000 habitants par an depuis 2010).

### Evolution de la consommation de produits laitiers en Suisse (en kg par habitant)



Source: PSL, Statistique laitière de la Suisse (chiffres provisoires pour 2015)

## Les jalons de l'évolution du marché du lait

**L'évolution du secteur laitier a été marquée par plusieurs étapes importantes, allant d'un marché protégé à un marché de plus en plus libéralisé :**

1999 la garantie de prix et d'écoulement par la Confédération est abrogée.

**2007 libéralisation du marché des fromages avec l'UE.**

2008 les excédents ajoutés à la crise financière mondiale conduisent à une chute vertigineuse du prix du lait amorcée en fin d'année.

**2009 – suppression du contingentement laitier (introduit en 1977),**

- la tentative de regrouper les organisations de producteurs existantes pour une commercialisation commune échoue,
- la loi sur l'agriculture instaure l'obligation de conclure des contrats d'achat de lait,
- création d'une interprofession nationale (producteurs, transformateurs, industrie laitière, artisans fromagers et commerce de détail) de la filière laitière (**IP Lait**) qui doit permettre une régulation du marché du lait et garantir un maintien des prix,
- publication d'un prix indicatif pour le lait d'industrie par l'IP Lait.

2011 – mise en place du système de la **segmentation ABC** (voir la section « Un système destiné à réguler les prix ») des quantités, – nouvelles mesures de stabilisation du marché, l'IP Lait a créé un fonds d'allègement du marché (2011 à 2013) et un fonds d'intervention (2010 à 2011).

2014 création de LactoFama SA, société d'export dont les actionnaires sont les OP et OPU.

2015 en janvier la BNS met **fin au taux plancher**. Conséquences : les exportations deviennent plus chères et les importations meilleur marché.

**2018 fin programmée de la loi chocolatière** (compensation du prix des matières premières entre le marché suisse et celui de l'exportation lorsque ces matières premières sont exportées sous forme de produits transformés).



### Impacts de l'abandon du taux plancher sur les importations et exportations de fromages

Malgré cette situation, la Suisse n'a jamais autant produit de fromage (188806 t en 2015; +1,9%). Les exportations progressent très faiblement: +0,3% en 2015 (la progression annuelle a atteint +3,7% en 2012 et +0,4% 2014). En analysant les exportations par catégorie de fromage, le bilan des exportations est très contrasté: par ex. +8% pour les fromages à pâte mi-dure (-3% Appenzeller; +41% Tilsiter); -3% pour les fromages à pâte dure (-9% Emmentaler; -3% Gruyère). En règle générale, ce sont les variétés à bas prix (compétitifs par rapport aux concurrents européens) qui progressent dans ce nouveau contexte.

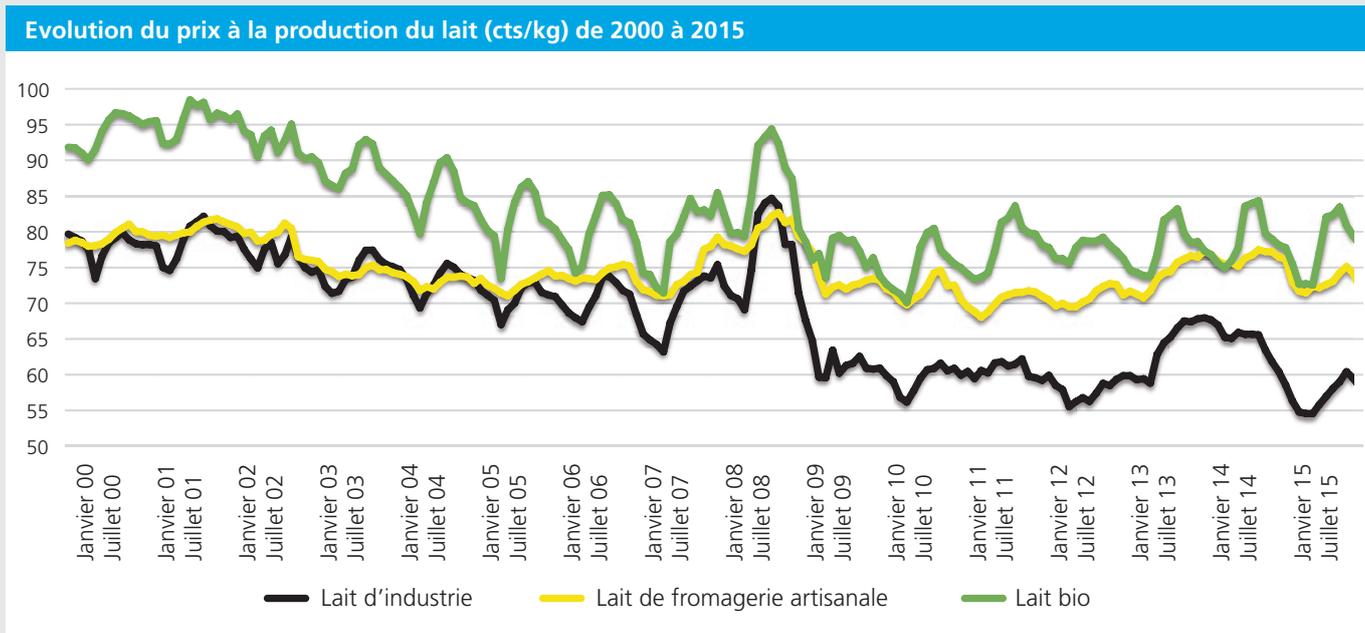
Les importations progressent: elles enregistrent une hausse totale de +3% depuis 2010. La part de **fromages importés dans la consommation est de 30% en 2015**.

	Tonnes fromages 2015	Variation 2014/2015
Production	188806	+1,9%
Exportations	68459	+0,3%
Importations	55432	+1,9%

Source: TSM

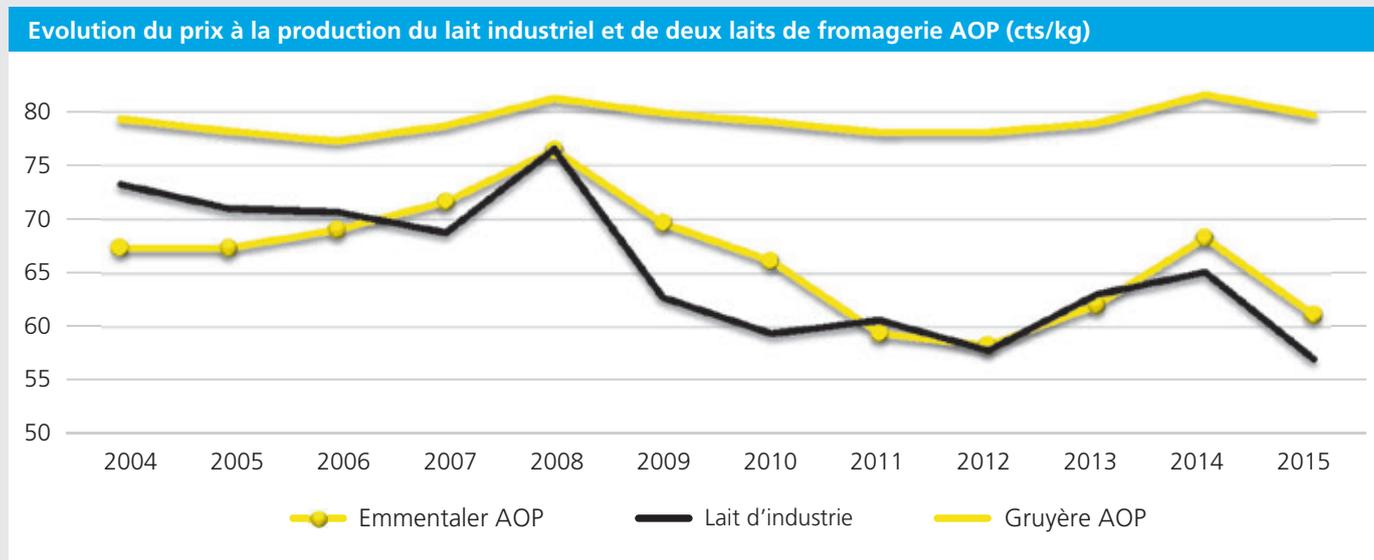
## Le prix du lait à la production en Suisse

Depuis 2000, le prix du lait à la production n'a cessé de baisser. La courte embellie du marché laitier mondial, en 2007, et la grève du lait en 2008 n'ont pas permis d'inverser la tendance de manière durable. En début d'année 2009, la suroffre ajoutée à la crise financière mondiale et aux excédents de beurre conduit à une chute vertigineuse du prix du lait d'industrie. Depuis, la différence de prix du lait de fromagerie et celui du bio s'écartent durablement du prix du lait d'industrie.



Source: bulletin du marché du lait OFAG

La formation du prix du lait dépend du produit fini (produit générique ou différencié : voir la section « La répartition de la valeur ajoutée en filière »). Le graphique ci-dessous montre l'évolution du prix du lait à la production sur plus d'une décennie. La différence est nette entre le lait d'industrie, qui est un produit générique, et le lait de fromagerie Gruyère AOP, qui est un produit différencié à haute valeur ajoutée. Le prix du lait Emmentaler AOP s'est ajusté à la courbe du lait d'industrie en raison d'une surproduction récurrente et d'un manque de restructuration de cette filière.



Source : surveillance des prix PSL (pour Emmentaler AOP et Gruyère AOP), bulletin du marché du lait OFAG (pour le lait d'industrie)

**Evolution des prix depuis 2014**

L'année 2015 a été très mauvaise pour le lait d'industrie avec une chute de -8 cts par rapport à 2014 pour un prix payé au producteur de 57 cts. Malgré une baisse de la production (-1,5 %) en 2015, l'offre en lait industriel reste excédentaire, bien que la Fédération des producteurs suisses de lait (PSL) ait incité ses membres à produire moins ce qui aurait diminué la pression sur les prix. L'IP Lait a communiqué en février 2016 une baisse du prix indicatif de -3 cts (65 cts/kg) pour le lait d'industrie du segment A (voir la section « Un système destiné à réguler les prix »). Les difficultés de ce marché sont principalement l'augmentation de la production laitière en Suisse comme à l'étranger et de la perte de parts de marché de l'économie laitière suisse.

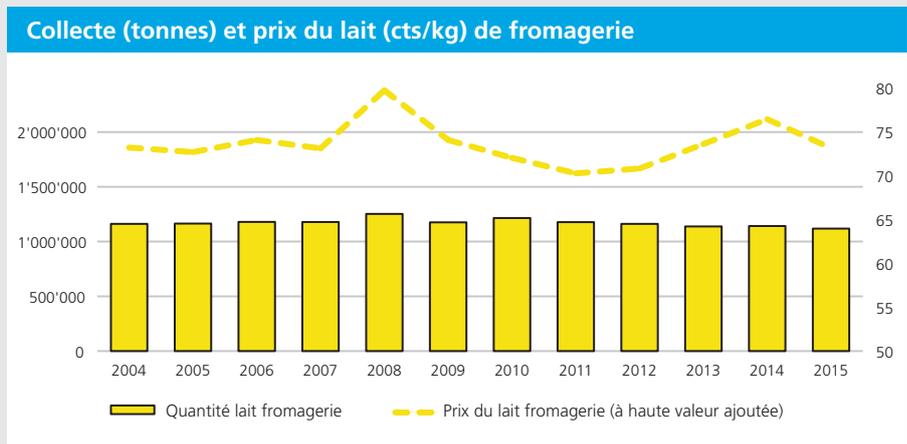




7

### Evolution du prix et de la collecte par type de lait

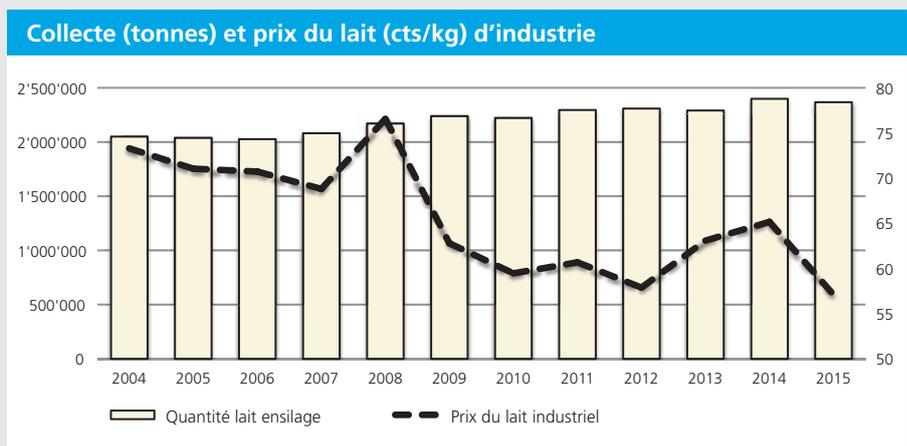
Les prix à la production (selon OFAG) des deux types de lait (fromagerie et industriel) sont mis en parallèle des quantités produites. Cette comparaison permet de distinguer deux tendances: le prix du lait de fromagerie (à haute valeur ajoutée) se maintient avec une offre qui se stabilise, alors que le prix du lait d'industrie chute avec une offre à la hausse. Par conséquent, l'écart moyen de prix entre le lait industriel et celui de fromagerie est passé de 2.5 cts (période 2004 à 2008) à 12 cts (période 2009 à 2015).



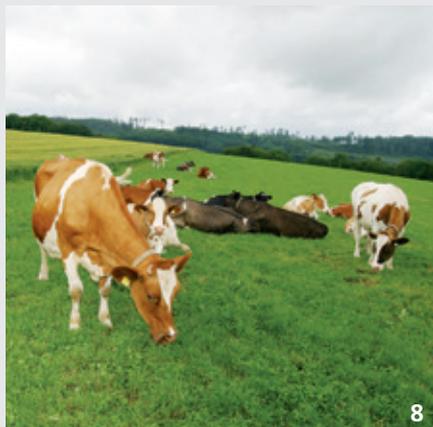
Source: prix d'après le bulletin du marché du lait OFAG, données collecte selon TSM

### Toujours plus de lait d'industrie (lait d'ensilage) et moins de lait de fromagerie

Sur ces 5 dernières années, les quantités de lait d'ensilage ont augmenté de 145 000 t alors que celles du lait de fromagerie ont diminué de 96 000 t. La part du lait d'ensilage est de 64 % en 2004 et 68 % en 2015, pendant que le lait issu de zone non-ensilage diminue de 4 % (de 36 % à 32 %).



Source: prix d'après le bulletin du marché du lait OFAG, données collecte selon TSM



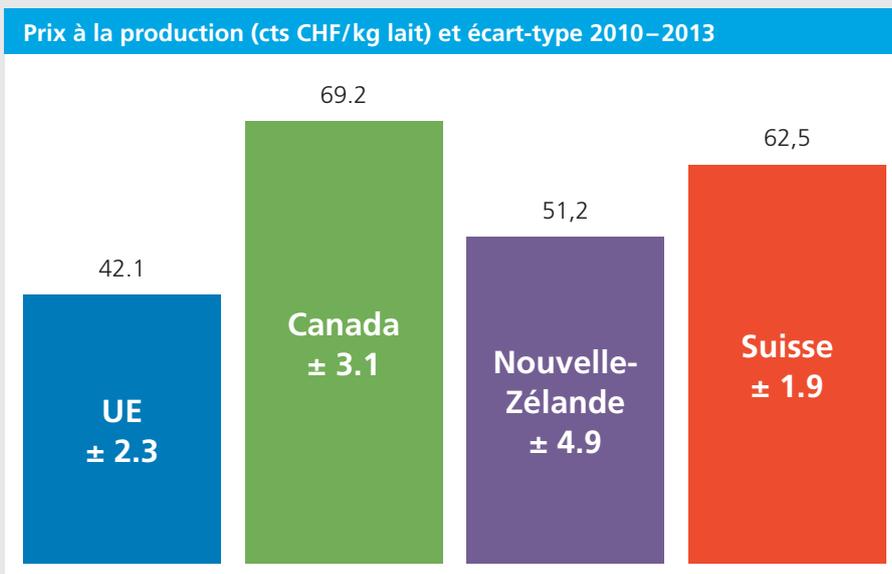
## Comparaison des prix à la production avec l'étranger

La comparaison des prix à la production en Suisse par rapport à l'UE, au Canada et à la Nouvelle-Zélande permet de constater que les prix à la production du lait suisse ne sont pas les plus élevés.

Le prix du lait canadien est mieux rémunéré en raison d'un système de régulation de l'offre ajustée à la demande. De plus, des mesures de protection à la frontière y limitent l'entrée de produits importés afin que la demande soit comblée principalement par la production indigène. Ce système est actuellement menacé par le traité transpacifique et par les négociations pour le TTIP (partenariat transatlantique de commerce et d'investissement).

La situation des prix dans l'UE est en crise depuis la suppression des quotas laitiers en avril 2015. Les prix ont chuté dans le deuxième semestre 2015. L'embargo russe et la stagnation des exportations vers la Chine ne permettent pas d'offrir à l'heure actuelle une perspective d'allègement du marché laitier européen, saturé. En effet, il faut savoir que la Chine et la Russie sont les principaux importateurs de produits laitiers. Face à cette situation, l'EMB (European Milk Board) et la BDM (Fédération allemande des éleveurs laitiers) ont élaboré un programme de responsabilisation face au marché pour gérer les crises sur le marché du lait.

La Nouvelle-Zélande est le plus grand exportateur laitier au monde devant les USA et l'UE. Le système néo-zélandais est caractérisé par une gestion saisonnière des vèlages afin que la production laitière coïncide avec la croissance maximale de l'herbe d'où des coûts de production extrêmement compétitifs.



Source: d'après le bulletin International Dairy Federation

Comme tout pays producteur, la Suisse n'échappe pas aux variations de prix. La **volatilité<sup>1</sup> du prix du lait en Suisse a tendance à s'amplifier** depuis ces 15 dernières années: faible entre 2000 et 2006, plus marquée entre 2007 et 2014. Cependant, ce phénomène est moins marqué en Suisse que dans les pays voisins.

<sup>1</sup> La volatilité mesure l'ampleur et la fréquence de la variation des prix du lait sur une période donnée.



## Un système destiné à réguler les prix: la segmentation du lait d'industrie

La segmentation est un système d'échelonnement du prix et des quantités (en trois produits A, B et C) mis en place en 2011 pour plus de transparence et de régulation des prix du lait. La segmentation s'applique aux deux types de lait: industriel et fromager. Nous mettrons l'accent sur la segmentation du lait d'industrie dans cette partie.

Les trois segments sont définis dans le tableau ci-dessous et correspondent à différents niveaux de prix. L'IP Lait publie des prix indicatifs mensuels par segment qui servent de références pour la négociation entre fournisseurs et acheteurs. Le prix du lait du segment A correspond à un prix à forte valeur ajoutée pour des produits destinés principalement au marché intérieur (seuls quelques produits sont exportés avec une compensation financière par la loi chocolatière), celui du segment B à un prix à valeur limitée (avec une part conséquente de produits exportés sans soutien), et celui du segment C, au prix mondial destiné à l'exportation, est déterminé exclusivement par le marché mondial.

Segment	Utilisation du lait		
	Caractéristiques	Marché suisse	Exportation
<b>Produits A</b> avec protection douanière avec compensation du prix des matières premières (loi chocolatière) <sup>1</sup>	Produits laitiers à forte valeur ajoutée: marché protégé ou soutenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lait et crème de consommation</li> <li>• Beurre</li> <li>• Poudre et concentrés</li> <li>• Fromage</li> <li>• Yaourts</li> <li>• Autres produits frais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poudre et concentrés<sup>1</sup></li> <li>• Autres produits frais<sup>1</sup></li> </ul>
<b>Produits B</b> sans protection douanière sans compensation du prix des matières premières <sup>2</sup> avec prix du <b>marché mondial</b> (protéine, matière grasse)	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à plus forte concurrence: marché sans protection et sans soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séré</li> <li>• Boissons lactées</li> <li>• Protéine du lait</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Yaourts</li> <li>• Poudre de lait écrémé</li> <li>• Fromage (industrie)</li> <li>• Autres produits frais<sup>2</sup></li> </ul>
<b>Produits C</b> avec prix du <b>marché mondial</b> (protéine, matière grasse)	Produits de régulation ou servant à désengorger le marché ne bénéficiant d'aucune aide		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beurre</li> <li>• Poudre de lait entier</li> <li>• Crème</li> <li>• Lait (&gt; 3,0 % grasse)</li> </ul>

<sup>1</sup> Produits soutenus à l'exportation par la loi chocolatière

<sup>2</sup> Produits non soutenus à l'exportation

D'après le rapport annuel de TSM (fiduciaire pour le contrôle du lait) et le règlement «segmentation du marché du lait» de l'IP Lait (annexe 2)

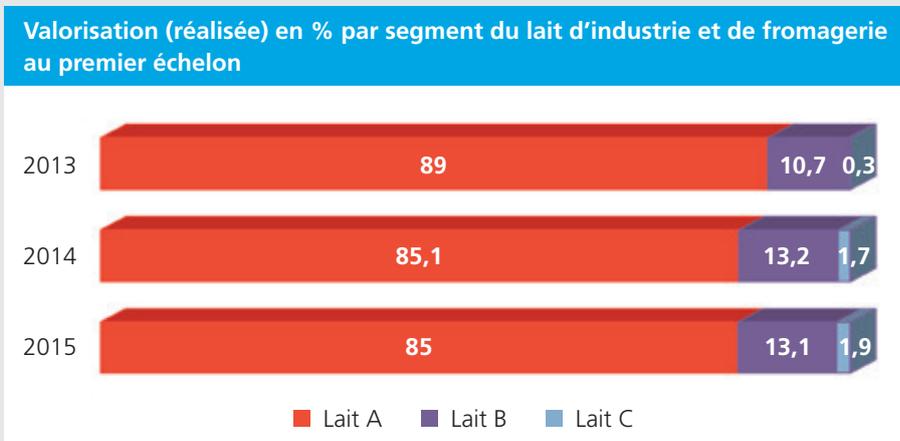


10

La segmentation des quantités est définie dans les contrats d'achat de lait et les quantités de lait A et B sont connues à l'avance pour l'année civile suivante. Au moins 60 % du lait négocié par les premiers acheteurs<sup>3</sup> (OP ou OPU) et deuxième acheteurs devrait être du lait A sur l'année civile. Les contrats peuvent être annuels avec une répartition saisonnière convenue pour les trois segments, ou trimestriels en fonction de l'évolution des ventes, de telle manière que les quantités des trois segments achetées correspondent au portefeuille de produits effectif sur l'année civile. Toutefois, la livraison de lait C par le fournisseur de premier et deuxième échelon est facultative et sa non-livraison ne doit pas pénaliser les proportions des segments A et B.

TSM vérifie la concordance entre les indications des acheteurs et celles des vendeurs. Les volumes de lait entrants et sortants sont contrôlés et confrontés, la différence ne devant pas excéder 5 % selon le règlement de l'IP Lait. Les transformateurs qui utilisent du lait B ou C doivent prouver sa mise en valeur correcte en produits laitiers B ou C. Le contrôle (bilan de la graisse et des protéines lactiques) des données de la segmentation doit éviter l'utilisation de lait B ou C pour l'obtention de produits à forte valeur ajoutée (segment A). La commercialisation des laits de surplus saisonniers via LactoFama, une entreprise en main des organisations de producteurs, aide à améliorer la transparence dans le segment C.

La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition de la valorisation réalisée par segment des laits d'industrie et de fromagerie. Le tableau contient les prix moyens à la production obtenus par segment pour le lait d'industrie. Les relevés de quantités par segment du lait d'industrie seraient, selon l'OFAG, de 85 % pour le segment A, de 13 % pour le B et de 2 % pour le C. Selon nos informations, la part du lait d'industrie valorisée serait d'environ 75 % dans le segment A, et donc de 25 % dans les segments B et C. Le prix moyen du lait d'industrie est de 63.4 cts pour la période 2012 – 2015 dans le segment A. La variation annuelle 2014–2015 est très forte : -7 cts pour le segment A, -13 cts pour le B et -20 cts pour le C.



Source : IP Lait

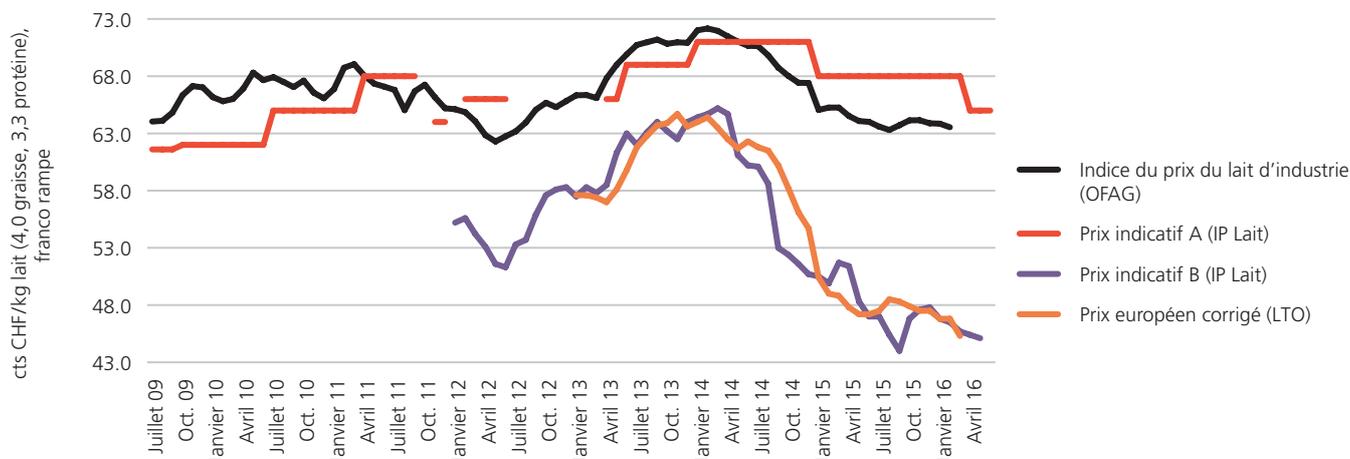
**Prix à la production du lait d'industrie (cts/kg) par segment**

Segment	A	B	C	Prix mixte A, B, C
2012	61.5	51.0	36.7	<b>58.57</b>
2013	64.9	57.9	31.5	<b>63.84</b>
2014	67.0	58.1	54.2	<b>65.70</b>
2015	60.3	45.4	33.8	<b>57.91</b>
<b>Prix Ø 2012–2015</b>	<b>63.4</b>	<b>53.1</b>	<b>39.1</b>	<b>61.50</b>

D'après l'OFAG, bulletin du marché du lait

<sup>3</sup> Premier acheteur ou lait au premier échelon : la première fois où le lait passe du producteur à un acheteur

### Effet de la segmentation sur le marché: indices du prix du lait d'industrie de l'OFAG, prix européen corrigé LTO et prix indicatifs A et B de l'IP Lait



Remarque : l'indice du prix du lait d'industrie de l'OFAG prend comme année de référence 2005 (= base 100) pour un prix de 71.04 cts CHF/kg, corrigé départ franco rampe. Le prix LTO se compose du prix moyen du lait européen converti en francs suisses, corrigé selon les teneurs suisses, additionné des coûts de transport départ centrale et de la prime de 15 cts pour le lait transformé en fromage.

## Un système destiné à réguler les prix: la segmentation du lait d'industrie

### Les applications de la segmentation

La mise en place de la segmentation n'a pas réussi à réguler le marché du lait même si l'IP Lait est une plateforme de la filière qui regroupe 95 % de la quantité de lait suisse. De plus, la concurrence entre les nombreuses organisations de producteurs (OP) et OPU (OP avec utilisateur) a un effet sur la quantité de lait produite en Suisse, et par conséquent, peut avoir un effet négatif sur le prix du lait. Ces OP souhaitent garder leur position et autorisent leurs membres à augmenter leur production laitière. Ce lait excédentaire, souvent écoulé via le segment C, tire le prix du lait vers le bas. Toutefois, le graphique ci-dessus (mise en parallèle des prix indicatifs A et B de l'IP Lait avec l'indice du prix du lait de l'OFAG et le prix européen corrigé LTO, [www.milkprices.nl](http://www.milkprices.nl)) indique que la segmentation a un certain effet sur le marché.

Selon le règlement de l'IP Lait relatif à la segmentation du marché du lait (article 8.5): « La quantité et le prix des trois segments figurent individuellement sur le décompte de la paie du lait. Le prix payé dans chaque segment est basé sur le prix indicatif publié par l'IP Lait. » Les prix mixtes sont autorisés entre organisations commercialisant du lait (2<sup>e</sup> échelon), par contre ils sont interdits au 1<sup>er</sup> échelon dans le décompte de la paie du lait destiné au producteur. Selon l'IP Lait, il semble que la transparence (mention de la quantité et du prix des trois segments) dans les décomptes de la paie du lait est assurée. Les acteurs du marché peuvent demander à la gérance de l'IP Lait de procéder à une médiation confidentielle, si des irrégularités sont constatées concernant les données annoncées.

Pour les producteurs liés à leur acheteur par un contrat de livraison mensuelle, le prix payé (PSP, prix standardisé producteur) inclut du lait B si la livraison mensuelle moyenne suisse dépasse la quantité contractuelle mensuelle de lait A. Avec ces acheteurs, les producteurs qui ont des livraisons de lait irrégulières en lien avec leurs systèmes (vêlages saisonniers, estivage), ont une plus grande partie de leur lait dans les segments B et C. La quantité contractuelle mensuelle est composée du lait A et B régulièrement livré. Pour le lait produit en dehors de cette quantité fixée, il sera classé si possible en lait B, sinon en lait C.

Le problème actuel est lié au caractère facultatif du lait C qui n'est pas forcément garanti (articles 8.3 et 9.3 du règlement de l'IP Lait). Les producteurs comme les organisations commercialisant du lait doivent pouvoir renoncer à la livraison de lait C. Le problème réside dans l'interprétation différente du caractère facultatif par les acteurs du marché. Les détails concernant la livraison du lait C doivent être impérativement fixés entre les partenaires, soit dans un contrat d'achat de lait d'une durée minimale d'une année, soit dans un règlement fixant les quantités de lait adopté à la majorité. Les producteurs de lait doivent toujours avoir la possibilité de renoncer au lait C sans conséquences négatives dans les autres segments.

## Les coûts de production des exploitations

Dans un contexte de fluctuation des prix, il est important de connaître la répartition des différents coûts, composés de trois catégories: coûts spécifiques, coûts de structure réels et coûts de structure calculés. Toute la question est de savoir si l'ensemble de ces coûts sont couverts par les prestations (prix du lait et contributions). Autrement dit l'exploitation est-elle en situation de bénéfice (prestations > coûts) ou de perte (coûts > prestations) ?

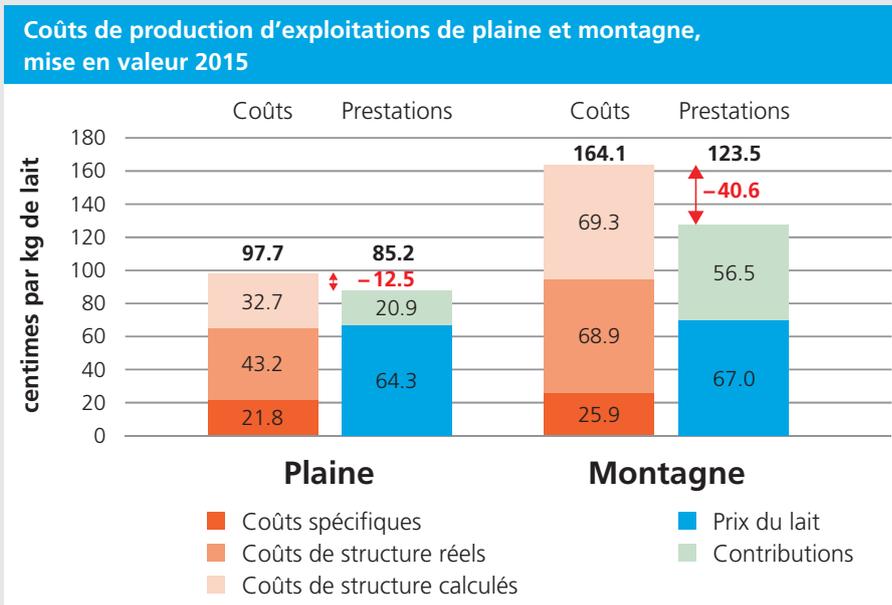
L'analyse des données 2012–2014 montre que le prix du lait et les contributions ne permettent pas de couvrir les coûts liés à la production tant en plaine, qu'en collines (non montré) et en montagne. A noter, cependant que cette analyse se base sur une rémunération de la main-d'œuvre familiale de 28 CHF/heure. Dans les faits la rémunération effective moyenne est de 18 CHF/heure en plaine avec une très grande variation entre exploitations (de 7 à 36 CHF/heure), alors que la rémunération la plus élevée en montagne ne dépasse pas 20 CHF/heure.

L'analyse des coûts de production, en comparant ses propres résultats à ceux des autres exploitations (par ex. le quart supérieur des meilleures exploitations) de la même zone, permet de dégager des pistes d'amélioration sur certains postes.

Dans ce contexte difficile, analyser ses coûts et optimiser le fonctionnement de son système sont plus que jamais indispensables afin de déterminer des économies possibles. Avec un prix du lait bas, les agriculteurs sont tentés de produire plus pour compenser le prix par la quantité produite, mais il est important de s'interroger sur la pertinence de cette stratégie, en fonction de la valorisation du lait supplémentaire (prix B ou C).

152 exploitations en plaine et 43 en montagne, comptabilités 2012–2014

Sources: AGRIDEA, bbzn.lu.ch



### Optimisation des coûts en production laitière

Les coûts de production ont fait l'objet d'une campagne nationale entre 2009 et 2012, en partenariat entre AGRIDEA, les Producteurs Suisses de Lait (PSL), Profi-Lait et Forum la Vulg Suisse (FVS). Les agriculteurs ont été encouragés à calculer et à analyser leurs coûts de production du lait. Un **calcul de la marge brute en production laitière**, encore accessible à tous, où l'agriculteur peut comparer ses résultats aux références d'Agroscope Tänikon (issues du dépouillement centralisé).

Les producteurs de lait qui souhaitent calculer leurs coûts de production complets peuvent toujours le faire avec l'appui de leur conseiller grâce à l'application Excel CoPro. Une mise en valeur des résultats de ces exploitations est réalisée chaque année par AGRIDEA et le centre de conseil de Lucerne.

Actuellement, la campagne **«Production laitière prospère PLP»** intègre en plus la dimension du partenariat sur les exploitations, qui est un facteur de réussite tout aussi important.

## La répartition de la valeur ajoutée en filière

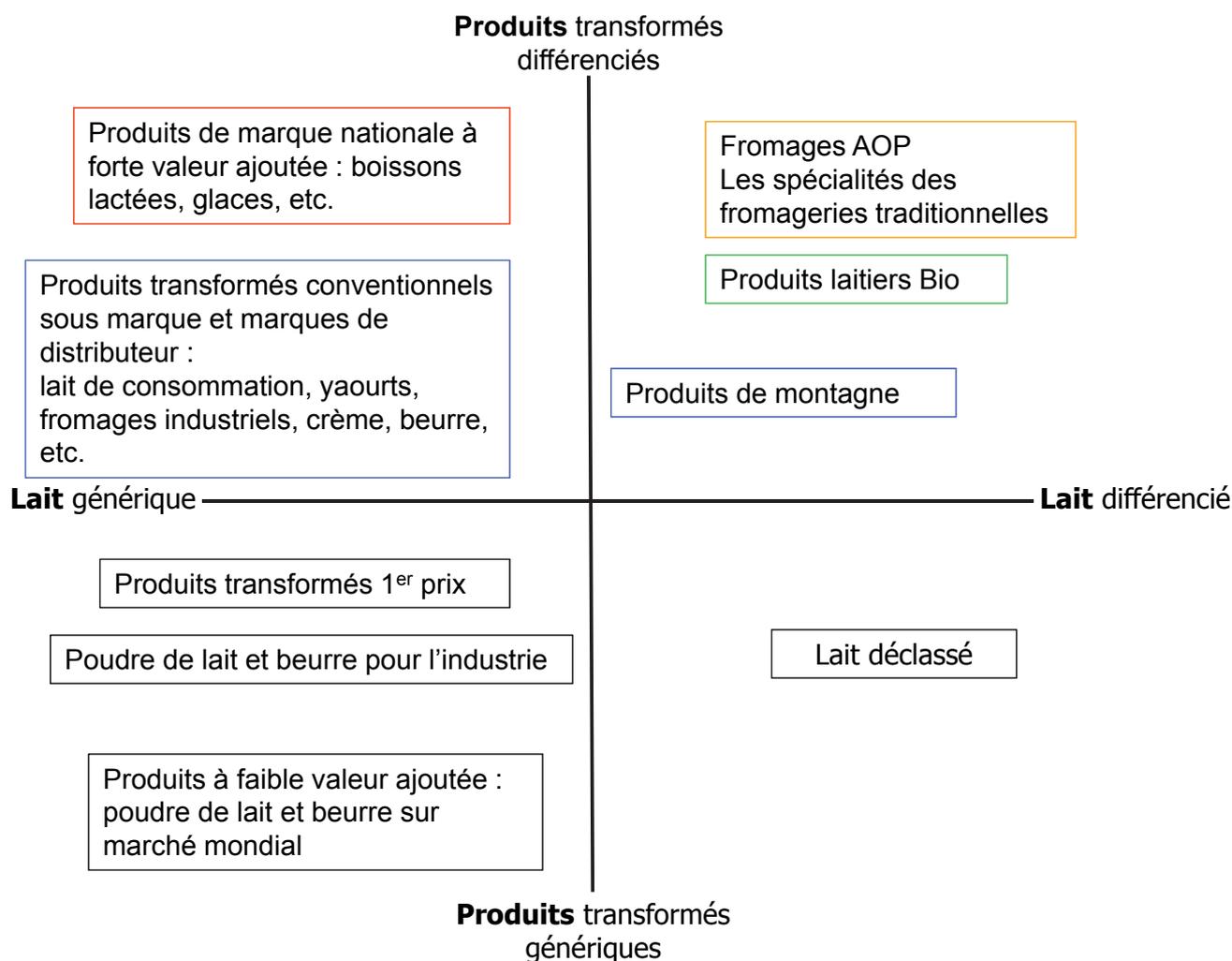
Le prix payé aux producteurs de lait dépend du niveau de différenciation du lait produit mais aussi de la transparence sur l'usage qui va être fait de ce lait plus bas dans la filière.

Concernant la différenciation, il existe deux grands types de marchés qui répondent à des règles différentes de formation de prix :

- Les marchés de produits **« génériques »** : dans ce cas tous les lots sont interchangeables et le prix varie en permanence en fonction de l'écart entre l'offre et la demande globales.
- Les marchés de produits **« différenciés »** au bénéfice d'une marque ou d'un label particulier : dans ce cas la concurrence s'exerce entre différents fournisseurs ; l'acheteur final exerce une préférence et un consentement à payer au regard des bénéfices perçus et attendus et du prix proposé.

Ces deux types de marché sont observés en Suisse tant au niveau du lait que des produits transformés. La grille ci-après présente les différentes situations possibles.

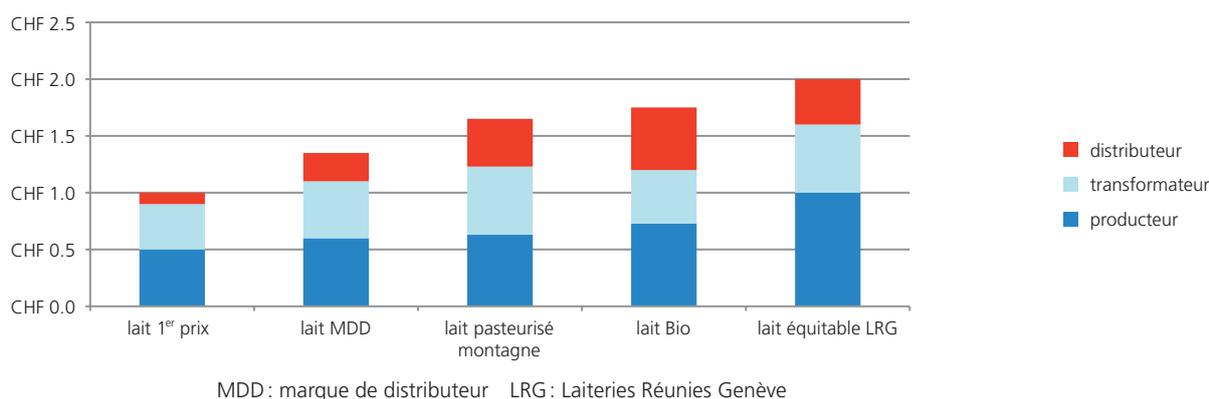
### La différenciation appliquée au marché laitier



Une étude réalisée par AGRIDEA sur la formation des prix dans les filières agricoles de l'arc lémanique en 2012 compare la distribution de la valeur ajoutée pour des produits transformés à partir de lait générique.

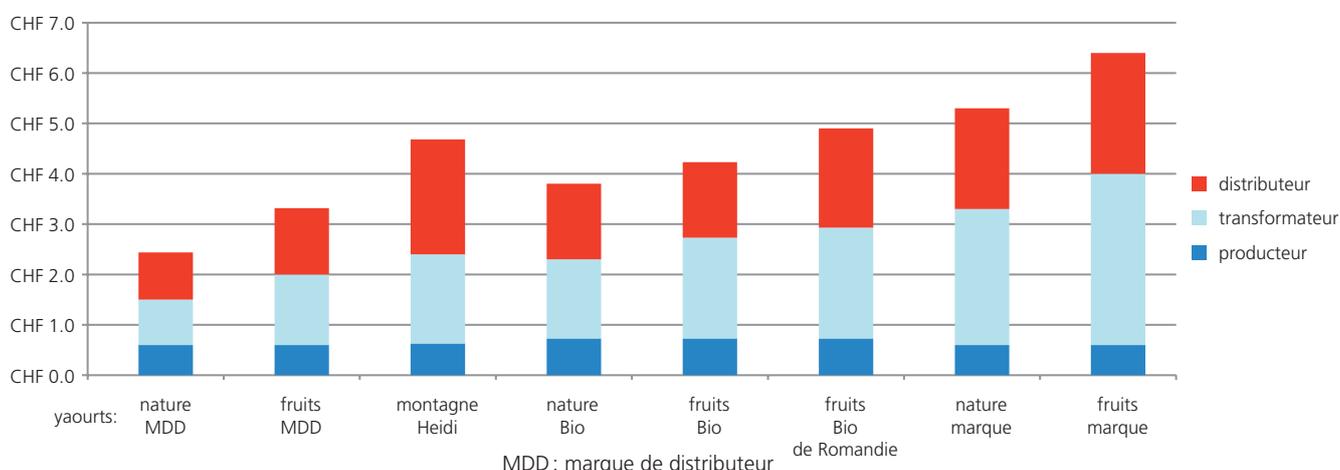
Plus la différenciation du produit transformé est élevée (haut de la grille) et réussie, plus la part du prix qui revient au transformateur et au distributeur augmente. Par contre, la part qui va revenir au producteur dépend fortement de la transparence en filière. Lorsque l'agriculteur sait ce que le transformateur va faire de son lait et à quel prix le produit fini est vendu, sa marge de négociation augmente. Par contre, s'il ignore le portefeuille de produits de son acheteur de lait générique, le prix qu'il va toucher résulte d'une péréquation opaque.

### Distribution de la valeur selon le type de lait de consommation, 2011



Source : S. Révion et al., Formation des prix dans les filières agricoles de l'arc lémanique, pour l'Union Lémanique des Chambres d'agriculture, projet Interreg, 2012

### Distribution de la valeur selon le type de yaourts, 2011



Source : S. Révion et al., Formation des prix dans les filières agricoles de l'arc lémanique, pour l'Union Lémanique des Chambres d'agriculture, projet Interreg, 2012

### Liens utiles pour les sources

[www.agriculture.ch](http://www.agriculture.ch)

[www.agridea.ch](http://www.agridea.ch) > DOMAINES THÉMATIQUES

> Production animales > production laitière et élevage

> Marchés, Filières

[www.agristat.ch](http://www.agristat.ch)

[www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)

[www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch)

[www.bobutter.ch](http://www.bobutter.ch)

[www.europeanmilkboard.org](http://www.europeanmilkboard.org) European Milk Board

[www.fil-idf.org](http://www.fil-idf.org) Fédération Internationale du Lait

[www.fromagedalpage.ch](http://www.fromagedalpage.ch)

[www.fromagesuisse.ch](http://www.fromagesuisse.ch)

[www.fromarte.ch](http://www.fromarte.ch)

[www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)

[www.milchindustrie.ch](http://www.milchindustrie.ch)

[www.milchstatistik.ch](http://www.milchstatistik.ch)

[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)

[www.swiss-milkpowder.ch](http://www.swiss-milkpowder.ch)

[www.tsmfiduciaire.ch](http://www.tsmfiduciaire.ch)